



Bougy-Villars

CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, 14.10.2018

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis N° 6/2019

**Demande de crédit de Fr. 227'502.- pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.
Ancienne Poste – RC 50, tronçon chambres 6654 – 6655 à chambres 7300 - 7301**

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les conseillers

La commission ad hoc représentée par Mesdames Binia Ris et Monika Senn et Messieurs Valentin Henin et Eric Le Royer a siégé le 2 octobre 2019 afin d'étudier le dossier et de prendre position.

Nous remercions Madame MC Liang, municipale, d'avoir organisé cette séance d'information avec M. Monnay, ingénieur en charge du PGEE. Ils ont su répondre à toutes nos questions.

Avec le PGEE, la commune de Bougy-Villars dispose d'un plan de gestion pour l'entretien courant, la réparation et l'assainissement du réseau d'eau usée et d'eau claire pour 49 ans (2013 – 2062). L'estimation des coûts pour les travaux de réfection et des nouveaux ouvrages s'élève à environ Fr. 9,1 millions.

Par le préavis n°6/2019, la municipalité demande le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du tronçon Ancienne Poste – RC50, plus précisément des chambres 6654-6655 aux chambres 7300-7301. Ces canalisations sont en mauvais état et peuvent représenter un danger (inondations...).

A ce jour, la municipalité a déjà procédé à des sondages par caméra afin de connaître l'état des canalisations. Suite à ces sondages, un cahier de charge a été établi, des discussions avec les deux propriétaires de vignes entrepris, et, basé sur les récents travaux au chemin de la Touille et au Polets, un devis estimatif pour les travaux est présenté.

Basé sur le récapitulatif des investissements du PGEE, considérant l'état de la conduite et vu l'obligation de la commune d'entretenir son réseau d'évacuation des eaux, les membres de la commission sont de l'avis qu'il est important de maintenir le réseau EC et EU en bon état pour éviter des problèmes dans l'avenir (inondations, fuites etc).

Conclusions

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Vu le préavis municipal no 06/2019

Ouï Les rapports des commissions chargées de son

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le préavis n°6/2019 tel que présenté par la municipalité et

- d'accorder un crédit de CHF 227'502.- pour le remplacement des collecteurs EC-EU Ancienne Poste – RC 50, tronçon chambres 6654-6655 à chambres 7300-7301.
- De prélever le montant de CHF 227'502.- du compte 9280.1 « Fonds provenant de recettes affectées / épuration
- D'amortir cette dépense sur 30 ans
- Cette dépense n'engendre pas de frais d'entretien.

Au nom de la Commission ad hoc :

Binia Ris

Monika Senn

Valentin Henin

Eric Le Royer, suppléant

Copies :

Président du Conseil Général
Secrétaire du Conseil Général
Municipalité de Bougy-Villars